REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité -Travail-Progrès

74 -ème Assemblée Mondiale de la Santé

Genève, 24 mai au 01 juin 2021

DÉCLARATION DU NIGER

AU NOM DU GROUPE AFRICAIN

(Palais des Nations, Genève, le 24 mai 2021)

Point 34.1 de l'ordre du jour

RAPPORTS DE SITUATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Mai 2021

Le Niger a l'honneur de prendre la parole pour présenter le point de vue des 47 États Membres de la Région africaine sur les Questions soumises pour information, Point 34.1 de l'ordre du jour portant sur les Rapports de situation, et particulièrement sur le document A74/43 en ses sous points A, B, C, D, E, F soumis à notre attention.

Monsieur le Président

Pour le sous point A. *Structures durables de financement de la santé et couverture universelle* (résolution WHA64.9 (2011)
Les 47 États Membres de notre région prennent note des efforts menés par l'OMS, ces dix dernières années après l'adoption de la résolution WHA64.9, pour que la couverture sanitaire universelle reste en tête des priorités mondiales en matière de politiques de santé. Ils félicitent également l'OMS pour les Programmes de formation, le renforcement des capacités dans le domaine du financement de la santé et le soutien technique direct apporté à plus de 100 pays dans toutes les Régions.
Nous adhérons aussi au constat fait dans le rapport sur la faible priorité donnée aujourd'hui à la santé dans les dépenses publiques des pays à faible revenu et de l'inquiétude quant à l'impact de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les capacités budgétaires des Etats. Ce qui, pourrait ralentir durablement les progrès vers la couverture sanitaire universelle.
Les 47 États de la région prennent acte des mesures énergiques à prendre dans ce contexte difficile pour accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle ,il s'agit de :i)corriger le sous-financement des principales fonctions de santé publique; ii) améliorer l'investissement dans la préparation et la riposte aux épidémies en soutenant les piliers des systèmes de santé ;iii)donner une plus grande priorité à la santé et aux dépenses sociales connexes lors de l'affectation des ressources publiques ; iv) préférer un ajustement budgétaire ordonné, étalé sur plusieurs années, aux mesures d'austérité .

Le Groupe africain salue les perspectives d'adoption par la présente Assemblée Mondiale de la Santé d'une décision sur un traité sur la

prévention des pandémies et la préparation à celles-ci justifiée par l'épreuve actuelle imposée au monde par la pandémie de la covid-19.

Monsieur le Président

S'agissant du sous point B. Prévention de la surdité et de la déficience auditive (résolution wha70.13 (2017)).

Les 47 États de la Région africaine notent avec satisfaction les nombreuses actions menées par le Secrétariat sur les soins auriculaires et auditifs à travers : i) l'élaboration d' un ensemble d'outils et la fourniture d' une assistance technique aux États Membres pour collecter des données et planifier des stratégies nationales pour les soins auriculaires et auditifs ; ii) l'intensification de la collaboration dans le but de réduire le nombre de cas de déficience auditive due à l'exposition au bruit de nature récréative; iii) la sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de l'audition, célébrée chaque année le 3 mars.

Les 47 États de la Région africaine prennent note du présent rapport, félicitent le secrétariat pour le travail abattu et lui demandent de continuer à soutenir les États Membres dans l'action qu'ils mènent pour prévenir, dépister et prendre en charge la déficience auditive en intégrant les soins auriculaires et auditifs dans leurs systèmes de santé nationaux conformément aux recommandations de la résolution WHA70.13 ainsi que les recommandations du Rapport mondial sur l'audition.

Monsieur le Président

Quant à la *Promotion de la santé des réfugiés et des migrants (décision wha72(14) (2019)), sous point C du point 34.1 de l'ordre du jour .* Les 47 États de la Région africaine, félicitent le secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, depuis la décision WHA72(14), de la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé. Il s'agit notamment de la rédaction d' un document d'orientation sur l'accès aux services ; de la participation à la rédaction de celui établi par les Nations Unies en intégrant la santé des réfugiés et des migrants dans le Plan de réponse humanitaire global

contre la COVID-19 et dans le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 .Sans oublier la facilitation d'accès équitable aux vaccins pour les réfugiés et les migrants moyennant l'élaboration d'orientations.
Aussi les 47 États de la Région se réjouissent de la signature des protocoles d'accords avec l'OIM en 2019 puis avec le HCR en 2020 définissant six domaines de collaboration.
En fin, la Région africaine, encourage le Secrétariat a collaboré davantage avec la plateforme multipartite CSU-2030 pour progresser plus vite vers la réalisation d'une couverture sanitaire universelle dont les réfugiés et les migrants pourront également bénéficier, conformément à la Déclaration politique de Mexico sur la couverture sanitaire universelle.

Dans cette optique, les Etats africains particulièrement ceux de transit et de destination éprouvent un besoin d'accompagnement de la coopération internationale en la matière afin de mieux faire face aux impératives de préservation et de protection des droits à la santé de tous, y compris les migrants, les réfugiés et autres personnes déplacées internes.

Monsieur le Président
S'agissant du sous *point D. éradication de la dracunculose (résolution wha64.16 (2011) du rapport de situation.*

Le rapport fait état de progrès dans le cadre de la campagne mondiale d'éradication de la dracunculose. En effet à ce jour, conformément aux recommandations de la Commission internationale pour la certification de l'éradication de la dracunculose, l'OMS a certifié 194 pays, territoires et zones au total, dont 187 États Membres de l'OMS, comme étant exempts de transmission de la maladie.
Sept États Membres dont six de la Région africaine et un de la Région de la Méditerranée orientale ne sont pas encore certifiés. Parmi les six Etats Membres de la Région Africaine, la dracunculose reste endémique dans les cinq suivants (Angola, Éthiopie, Mali, Soudan du Sud et Tchad)

tandis que la République démocratique du Congo est en phase de pré-certification.
Aussi l'apparition de l'infection des chiens par *Dracunculus medinensis* en Angola, en Éthiopie, au Mali et au Tchad constitue un obstacle dans la campagne mondiale d'éradication de la dracunculose.
Au regard de cette situation, les États de la région africaine encouragent ces États endémiques et où circule l'infection chez les animaux d'intensifier leur effort de lutte avec l'appui de l'OMS et ses partenaires mondiaux (le Centre Carter, l'UNICEF et le Centre collaborateur de l'OMS pour l'éradication de la dracunculose relevant du Center for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique).

Monsieur le Président

Concernant le *progrès en matière d'usage rationnel des médicaments (résolution wha60.16 (2007)) sous point E du point 34.1 de l'ordre du jour.*
Notre Région se félicite des efforts réalisés depuis plus d'une décennie par les États Membres, en collaboration avec le Secrétariat et ses partenaires pour promouvoir l'usage rationnel des médicaments en vue de réduire au maximum leur usage excessif, insuffisant ou abusif.
Ces efforts sont traduits par l'élaboration des orientations et le soutient à la mise en œuvre de politiques et de stratégies appropriées pour améliorer l'usage rationnel des médicaments, notamment en actualisant les listes nationales de médicaments essentiels, en surveillant l'usage des médicaments et en appliquant les bonnes pratiques.

La Région africaine accueille favorablement les suggestions pertinentes des efforts supplémentaires qui doivent être déployés dont, entre autres, des initiatives régionales de mobilisation des ressources ; l'élaboration de politiques et de réglementations visant à garantir l'accès, la prescription, la délivrance et l'usage appropriés des médicaments.

En raison de l'usage dévoyé des certains produits pharmaceutiques et médicaments et de l'atteinte qu'ils portent à la santé de certains Groupes

de populations notamment les jeunes et les populations rurales, la Région Afrique tient à souligner l'importance d'une assistance technique en matière de détection des médicaments et des produits contrefaits et de lutte contre les fraudes.

Monsieur le Président

En matière de *« lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles* 2016-2030' (résolution WHA68.2 (2015)) sous point F du Point 34.1.

En effet, en 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA68.2 intitulée « Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030 » qui a fixé des objectifs intermédiaires pour 2020 et 2025. Il s'agissait de réduire les taux d'incidence et de mortalité d'au moins 90 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030, d'éliminer la transmission du paludisme dans au moins 35 pays supplémentaires par rapport à 2015 et d'empêcher sa résurgence dans les pays qui en étaient exempts en 2015.

Au bout des cinq premières années de mise en œuvre, le bilan présenté dans le présent rapport de situation fait apparaitre des réels progrès pour les objectifs intermédiaires d'élimination et de non-résurgence de la maladie qui ont été tous deux atteints. Cependant, par rapport la réduction des taux d'incidence et de mortalité d'au moins 90 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030, le bilan présenté indique la tendance à la baisse de la mortalité et de la morbidité palustres a ralenti, s'est arrêtée ou s'est inversée dans beaucoup de pays où la charge de la maladie est modérée ou élevée.

Pour améliorer la situation au cours des 10 prochaines années , les pays d'endémie palustre et leurs partenaires mondiaux ,doivent faire en sorte que la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme fassent partie intégrante de la couverture sanitaire universelle pour toutes les populations à risque. Il est aussi important d'utiliser des données de surveillance de bonne qualité pour prendre des décisions débouchant sur

des mesures adaptées qui concordent avec les objectifs nationaux et infranationaux.

Sommes toutes, le paludisme constituant encore l'une des maladies endémiques les plus meurtrières en Afrique, nous estimons que les efforts doivent tendre vers la recherche et la mise au point d'un vaccin en la matière.

Monsieur le Président,
Pour me résumer, la Région Africaine prend note du rapport du Secrétariat et nous demandons au Conseil de recevoir ce rapport de situation.

Je vous remercie.